

LUTTE CONTRE LE BRUIT, LA SURDITÉ PROFESSIONNELLE ET LEURS CONSÉQUENCES

PLAN D'ACTION 2005-2008 DU RÉSEAU DE SANTÉ PUBLIQUE EN SANTÉ AU TRAVAIL

Hélène Boudreault
Chargée de projet pour la Table de concertation nationale en santé au travail (TCNSAT)

Jean-Pierre Vigneault
Coordonnateur en santé au travail et santé et environnement,
Direction de santé publique de Chaudière-Appalaches, responsable du dossier pour la TCNSAT

Le réseau de la santé au travail a investi depuis 10 ans de nombreux efforts afin de relancer une prévention accrue des effets associés à des niveaux de bruit nocifs. D'abord, la réflexion sur les examens audiométriques en 1995, suivie de la réflexion sur les orientations à privilégier pour le réseau de la santé au travail en 1998, un recensement des travaux réalisés entre 1998 et 2003 en santé au travail et un portrait des actions et travaux menés par divers organismes. Ces travaux ont mené à l'adoption d'un plan d'action destiné à mettre en œuvre diverses activités orientées vers l'atteinte de l'objectif du Programme national de santé publique 2003-2012 : « Diminuer l'incidence de la surdité professionnelle et les conséquences de cette maladie par la réduction de l'exposition des travailleurs au bruit en milieu de travail ».

Ce plan d'action propose de travailler à partir de huit thèmes, dont les suivants qui pourraient intéresser plus spécifiquement la clientèle du colloque :

- la réduction du bruit à la source; déclenchement d'actions immédiates dans des établissements faisant partie de secteurs ciblés, où l'on retrouve des niveaux de bruit de 100 dBA et +,
- la formation des intervenants en SAT, notamment en réduction du bruit à la source et le développement d'outils pour des interventions mieux adaptées aux milieux de travail, notamment une activité interactive à partir d'une vidéo destinée à sensibiliser les milieux de travail à la surdité, à ses manifestations et conséquences.

Introduction

Malgré les nombreux efforts déployés depuis plus de dix ans, par le réseau de la Santé au travail et par divers partenaires préoccupés par ce dossier, on estime aujourd'hui à environ 500 000, le nombre de travailleurs québécois exposés à des niveaux de bruit nocifs pour leur santé et leur sécurité et à au moins 100 000, le nombre de personnes aux prises quotidiennement avec les conséquences d'une surdité professionnelle. La Commission de la santé et de la sécurité du travail

(CSST) indemnise annuellement plus de 1 500 travailleurs pour surdité professionnelle.

En 2003, le réseau de santé publique en santé au travail (SAT), ci-après appelé le réseau, a mis sur pied un projet destiné à combattre les effets dévastateurs du bruit en milieu de travail par des actions davantage concertées, en recherchant le plus possible la collaboration de ses partenaires.

Méthodologie

Les travaux réalisés dans le cadre du présent projet ont mené notamment à la publication de deux rapports faisant état des travaux réalisés de 1998 à 2003 dans le réseau (équipes régionales et locales de SAT, Institut national de santé publique (INSPQ), Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS)), ainsi que des travaux et actions de divers organismes québécois touchés par cette réalité

Finalement, pour la période couvrant les années 2005 à 2008, le réseau a adopté un « Plan d'action de lutte contre le bruit, la surdité professionnelle et leurs conséquences sur la santé et la sécurité ». Ce plan d'action prévoit la mise en œuvre d'activités provinciales, régionales et locales, selon 8 thèmes orientés vers l'atteinte de l'objectif suivant du Programme national de santé publique (PNSP) 2003-2012 :

« Diminuer l'incidence de la surdité professionnelle et les conséquences de cette maladie par la réduction de l'exposition des travailleurs au bruit en milieu de travail ».

Plus de 60 activités, regroupées sous les huit thèmes suivants, sont proposées pour assurer la réalisation de ce plan d'action :

1. La réduction du bruit à la source	5. La surveillance de l'état de santé des travailleurs et ses déterminants
2. La réadaptation physique, sociale et professionnelle	6. Les représentations
3. La promotion de la santé auditive	7. Le développement et le maintien des compétences
4. La surveillance médicale	8. Le suivi du plan d'action

Ce plan d'action se veut aussi davantage concerté parce qu'il met de l'avant des actions destinées à impliquer les partenaires préoccupés par ce dossier, pour renforcer les actions mises de l'avant et, conséquemment, obtenir de meilleurs résultats. Ainsi, plus de 60 personnes représentant des partenaires de multiples organisations ont été consultées dans ce projet et sont invitées à accompagner nos actions selon les sujets qui les préoccupent particulièrement. Ces partenaires sont notamment des associations sectorielles paritaires, des associations d'employeurs, des associations syndicales, des centres de réadaptation en déficience physique, des organismes communautaires, des associations de professionnels de la santé du réseau de la santé au travail et du secteur privé, des maisons d'enseignement et de recherche du domaine de l'ingénierie, etc. Aussi, des partenaires-clés tels la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) et l'Institut de recherche Robert Sauvé en santé et sécurité du travail (IRSST), seront invités à supporter le réseau dans la mise en œuvre de ce plan d'action.

Résultats :

Thème 1 : la réduction du bruit à la source

Un élément important de ce plan d'action est certes l'intervention « 100 dBA et + » qui s'ajoutera aux activités régulières effectuées par les intervenants en santé au travail dans le cadre des programmes de santé spécifiques aux établissements (PSSE). Pour cette intervention, le réseau prévoit susciter rapidement des activités de réduction du bruit à la source pour les travailleurs exposés à des niveaux de bruit excessif de 100 dBA et + (L_{Aeq-8H}).

L'application de la démarche suggère de travailler de concert avec la CSST régionale, afin que les interventions, auprès des établissements visés, aboutissent à des résultats probants. Le plan d'action régional prévoit des mesures interpellant le directeur de santé publique, selon le cas.

La prochaine présentation décrira spécifiquement les principales activités du plan d'action inscrites sous ce thème.

Thème 2 : la réadaptation physique, sociale et professionnelle

Ce thème prévoit principalement de mettre en place des activités destinées à améliorer le continuum de services de réadaptation pour les travailleurs concernés.

L'objectif dans ce dossier est principalement de sensibiliser les centres de réadaptation déficience physique (CRDP) aux besoins identifiés par le réseau et de convenir des mécanismes de référence et de collaboration, ainsi que de soutenir le CRDP quant aux représentations nécessaires pour faire financer adéquatement lesdits services par la CSST.

Le comité provincial des soins infirmiers en santé au travail (CPSISAT) élaborera une démarche d'intervention en soins infirmiers pour identifier et soutenir les travailleurs atteints de surdité vivant des situations de handicap, en complémentarité avec les services disponibles dans chaque région, afin d'assurer la continuité des services destinés à cette clientèle.

Aussi, les médecins spécialisés en ORL seront invités à collaborer aux travaux du réseau afin d'améliorer conjointement le processus entourant la demande d'indemnisation du travailleur.

Thème 3 : la promotion de la santé auditive

Deux axes principaux sont retenus. D'abord, faire connaître le plan d'action et promouvoir la santé auditive au moyen d'un plan de communication suggérant des activités provinciales et régionales. Le plan proposé fera notamment appel à une concertation avec des partenaires (CSST, MSSS, médias, etc.), verra à saisir certaines opportunités (colloques, forums, JASP, kiosques, journaux, enquêtes accidents mortels, mois de l'ouïe, journée internationale, etc.) et à développer, selon le cas, des actions inédites (actions conjointes avec le

domaine de l'environnement, jeunes, dossier spécial « Travail et santé », etc.). Il identifiera certains matériels à développer (banque de communiqués, dépliants, feuillets, lettres, etc.). Il prévoira la diffusion d'information ou production suggérée par le Groupe de soutien au projet (GSP) (portail, périodiques, bulletin « Tapageur », etc.).

De plus, le réseau voudrait amorcer des travaux plus formels avec le monde scolaire, en commençant par les écoles de formation professionnelle (EFP), ainsi qu'avec la Direction Jeunesse de la CSST.

Thème 4 : la surveillance médicale

Les activités retenues à ce thème visent principalement à harmoniser les pratiques de surveillance médicale et de suivi de la déficience auditive, à partir de l'élaboration d'une position provinciale sur les examens auditifs, en tenant compte du rapport soumis au MSSS en 1995 par le Comité avisé sur les examens auditifs en milieu de travail.

Thème 5 : la surveillance de l'état de santé des travailleurs et ses déterminants

Les activités inscrites sous ce thème visent la mise en œuvre du volet bruit et surdité professionnelle du plan de surveillance nationale et des plans de surveillance régionaux.

Thème 6 : les représentations

Le réseau compte profiter des opportunités qui s'offrent à lui, de faire connaître ses préoccupations actuelles à un plus large public (OMS, Communauté européenne, experts en environnement, etc.)

Nous comptons aussi maintenir et renforcer les liens tissés lors de la vague de consultations avec des partenaires du réseau et divers organismes québécois en lien avec le dossier du bruit et de la surdité professionnelle. Le réseau compte, lorsque requis, explorer avec eux les avenues possibles où des actions dorénavant plus concertées pourraient être menées.

Thème 7 : le développement et le maintien des compétences

Ce thème vise principalement à doter les intervenants de meilleurs outils pour assurer le partage des connaissances et des habiletés nécessaires à des interventions plus efficaces, ainsi qu'à assurer les formations nécessaires pour soutenir les intervenants dans la réalisation de leurs interventions.

- Les ressources en hygiène du travail des équipes régionales et locales qui interviendront en 2007 dans les entreprises ciblées auront accès, en 2006, à une formation en réduction du bruit à la source spécifique aux secteurs d'activité ciblés, c'est-à-dire, en fonction des équipements pour lesquels ils pourront recommander aux entreprises des solutions de réduction du bruit à la source ou le long de ses voies de propagation;
- Les intervenants en santé au travail de toutes les régions auront accès, avant janvier 2007, à une formation de mise à jour de l'information sur les équipements de protection auditive (ÉPA), principalement afin d'être en mesure de mieux conseiller les milieux de travail sur la façon de protéger son audition et afin de mettre en garde les établissements sur les limites de protection « réelle » de la santé et de la sécurité que peuvent procurer ces équipements de protection;
- La TCNSAT identifiera les outils auxquels les intervenants des régions concernées devront avoir accès pour intervenir efficacement dans les entreprises ciblées, notamment :
 - les outils de réduction du bruit qui seront nécessaires;
 - une vidéo sur les manifestations et conséquences de la surdité professionnelle, afin de mieux sensibiliser les milieux de travail à cette réalité et afin de les encourager à modifier leurs attitudes et comportements

en conséquence et améliorer ainsi les communications.

Thème 8 : le suivi du plan d'action

Ce thème précise les étapes d'adoption et de diffusion du plan d'action, ainsi que les activités destinées à :

- Assurer le suivi des diverses activités provinciales et régionales/locales mises de l'avant, ainsi que le respect des échéanciers prévus;
- Procéder aux ajustements nécessaires en cours de route;
- Mesurer le degré d'atteinte des objectifs poursuivis, une fois ces activités réalisées.

Conclusion

Une fois toutes les activités du présent plan d'action réalisées, de nouvelles actions devraient éventuellement être mises de l'avant, afin de compléter l'actualisation des orientations provinciales du réseau de santé publique en santé au travail, toujours orientées vers l'atteinte, d'ici 2012, de l'objectif du PNSP.

Références

Boudreault, H.; Deshaies, P.; Fortier, P.; Lemieux, C. et Vigneault, J.-P. (2004). **Rapport sur le recensement des travaux du réseau de santé publique en santé au travail du Québec, en matière de bruit et de surdité professionnelle, de 1998 à 2003**. Projet de la TCNSAT, RRSSS de la Chaudière-Appalaches, Lévis, 195 pages.

Boudreault, H.; Deshaies, P.; Jutras, M. ; Lemieux, C. ; Martin, R. et Vigneault, J.-P. (2005). **Recensement des travaux et actions d'organismes québécois interpellés par la problématique du bruit en milieu de travail et la surdité professionnelle, de 1998 à 2003**. Projet de la TCNSAT, RRSSS de la Chaudière-Appalaches, Lévis, 91 pages.

Boudreault, H et collaborateurs (2005). **Plan d'action 2005-2008 - du réseau de la santé publique en santé au travail - de lutte contre le bruit, la surdité professionnelle et leurs conséquences sur la santé et la sécurité.** Projet de la TCNSAT, RRSSS de la Chaudière-Appalaches, Lévis, 36 pages + annexes.

Comité de coordination en santé publique – MSSS (1998). **Bruit et surdité professionnelle – Document de réflexion sur les orientations provinciales du réseau de la santé et des services sociaux,** Conseil des directeurs de santé publique, St-Hubert, avril 1998, 31 pages.

Massé, R., Gilbert, L., Cardinal, L. *et al.* (2003). **Programme national de santé publique 2003-2012,** MSSS, Direction générale de la santé publique, Québec, 133 pages.

Le lecteur pourra retracer ces documents dans le portail de la santé au travail à l'adresse suivante :

<http://www.santeautravail.qc.ca>

Par contre, certains d'entre eux sont accessibles uniquement pour les personnes détenant un code d'accès.